

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES
PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES
D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 et 2017
(Financement PAGIPG)

**RAPPORT D'AUDIT DE L'AGENCE BENINOISE DE GESTION INTEGREE DES ESPACES
FRONTALIERS (ABeGIEF)**

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	05/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	11
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	11
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	11
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	11
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	12
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	12
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	16
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	17
2.1.	Examen des relevés des dépenses.....	17
2.2.	Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM)	19
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	19
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	19
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	20
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	22
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	23
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	25
IX.	ANNEXES	27

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'état du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC

viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH

Associé-Gérant

Expert en passation des marchés

Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017.

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés de la population mère	5	827 630 520
	Marchés audités	5	827 630 520
	%	100%	100%
2017	Marchés de la population mère	2	267 273 542
	Marchés audités	2	267 273 542
	%	100%	100%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	1	1	0	0	0
2	GG	4	4	0	0	0
Total		5	5	0	0	0
%		100%	100%	0%	0%	0%
Légende						
REG	Procédure régulière					
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités					
IRR	Procédure irrégulière					
NUL	Marché nul					
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion					

✓ **Favorable**

Compte tenu de la conclusion ci-dessus mentionnée, nous estimons que la procédure a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	2	2	0	0	0
Total		2	2	0	0	0
%		100%	100%	0%	0%	0%
Légende						
REG	Procédure régulière					
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités					
IRR	Procédure irrégulière					
NUL	Marché nul					
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion					

✓ **Favorable**

Compte tenu de la conclusion ci-dessus mentionnée, nous estimons que la procédure a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin et ses décrets d'application.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH

Associé-Gérant

Expert en passation des marchés

Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par l'ABeGIEF, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoute éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	50 300 500	1	50 300 500	1	100%	100%
	GG	777 330 020	4	777 330 020	4	100%	100%
	Total général	827 630 520	5	827 630 520	5	100%	100%
2017	AOO	267 273 542	2	267 273 542	2	100%	100%
	Total général	267 273 542	2	267 273 542	2	100%	100%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

La population primaire est composée de cinq (05) marchés dont un (01) marché passé par la procédure d'appel d'offres ouvert et quatre (04) marchés passés par la procédure d'entente directe. Compte tenu du volume peu significatif des marchés à auditer, le consultant a procédé à un contrôle de l'ensemble des marchés passés par l'Autorité Contractante et communiqués aux auditeurs.

➤ **Gestion 2017**

La population mère est composée de deux (2) marchés passés par la procédure d'appels d'offres ouverts. Cette tendance est aussi constatée des échantillons constitués. Compte tenu du volume peu significatif des marchés à auditer, le consultant a procédé à un contrôle de l'ensemble des marchés passés par l'Autorité Contractante et communiqués aux auditeurs.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	191 800 500	2	191 800 500	2	100%	100%
	Prestations Intellectuelles	635 830 020	3	635 830 020	3	100%	100%
	Total général	827 630 520	5	827 630 520	5	100%	100%
2017	Travaux	267 273 542	2	267 273 542	2	100%	100%
	Total général	267 273 542	2	267 273 542	2	100%	100%

Commentaire :

Nous observons dans la distribution ci-dessus les trois types de marchés (fournitures, prestations intellectuelles et travaux) :

➤ **Gestion 2016**

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, qu'en 2016 la population mère et l'échantillon sont composés des marchés de fournitures et de prestations intellectuelles. Les marchés de prestations intellectuelles représentent 76,83% de la population mère et de l'échantillon.

➤ **Gestion 2017**

Tandis qu'en 2017, la population mère et l'échantillon sont composés exclusivement des marchés de travaux. Ils ont été communiqués aux auditeurs.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

- **Exercice 2016**

N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Titulaire	Mode de passation	Type de marché	Montant (F CFA TTC)
1	040/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP	Acquisition de combinaisons d'intervention et de velcros dorsaux au profit de l'unité spéciale de surveillance des frontières (USSF)	STE BEIC SARL	Gré à Gré	Fournitures	141 500 000
2	010/ABeGIEF/MISP/AC/APM/SA	Acquisition d'un bus au profit de l'ABeGIEF	CFAO MOTORS	AOO	Fournitures	50 300 500
3	N° 024/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÈGLEMENTS D'HONORAIRES	AVOCAT-CONSEIL : CHETAIL VIENENT ² RUE DE GOTHARD 1225 CHÊNE BOURG	Gré à Gré	Prestations Intellectuelles	211 943 340
4	N° 025/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÈGLEMENT D'HONORAIRES	AVOCAT-CONSEIL : CAFLISCH LUCIUS CONRAD ¹ ROUTE DE LA DÔLE, CH-1276 GINGINS (SUISSE)	Gré à Gré	Prestations Intellectuelles	211 943 340
5	N° 026/MISPC/ABeGief/MEFPD/DNCMP/SP	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÈGLEMENT D'HONORAIRES	AVOCAT-CONSEIL : KOHEN MARCELO G. P.O. BOX 136 CH 1211 GENEVA 21 SWITZERLAND	Gré à Gré	Prestations Intellectuelles	211 943 340
TOTAL						827 630 520

- Gestion 2017

N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Titulaire	Mode de passation	Type de marché	Montant (F CFA TTC)
1	411/MISP/CCMP/ABeGIEF/DNCMP/SA	Travaux de construction de la brigade de gendarmerie d'Anandana et de module de quatre salles de classe + batterie de latrines + un bloc administratif au CEG TCHOUMI-TCHOUMI (NATITINGOU)	ENTREPRISE G CONSTRUCTEURS	Appel d'Offre Ouvert	Travaux	203 931 529
2	010/ABeGIEF/MISP/AC/APM/SA	Travaux de construction d'un centre de loisirs au profit des populations frontalières de Tchikandou (Nikki)	ETS 3FP	Appel d'Offre Ouvert	Travaux	63 342 013
TOTAL						267 273 542

Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, que les cinq (05) marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs, soit un taux de 100 %. Ils ont été passés au terme de trois (03) procédures distinctes comme la compilation ci-après :

Années	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
2016	AOO	1	1
	GG	4	2
	Total général	5	3
2017	AOO	2	2
	Total général	2	2

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	KO					Toute la documentation n'est pas disponible
7		C7	OK	OK	KO	KO	OK	Démotivation financière de la commission ad' hoc
8	C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées	
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	76%	87%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et des procédures de consultation de fournisseur et des procédures de gré à gré. (Voir en annexe 2 les fiches d'exhaustivités).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, le plan de passation des marchés a été élaboré par la PRMP de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF). Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque étape de processus. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé :

➤ Gestion 2016

Pour les deux (2) marchés audités, s'évalue à 74 jours environ.

Ce délai est conforme par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

➤ Gestion 2017

Pour les deux (2) marchés audités, s'évalue à 47 jours environ.

Ce délai est conforme par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 3**

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

L'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) a passé quatre (4) marchés de gré à gré dont trois (3) n'ont pas fait l'objet d'une mise en concurrence.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

- Gestion 2016

PROCEDURES DE GRE A GRE

Parmi l'échantillon communiqué (5 marchés), quatre (4) marchés ont été initiés par deux (2) procédures d'entente directe.

Montant total de l'ensemble des marchés (population primaire) de l'AC au titre de 2016	Montant total de l'ensemble des marchés de gré à gré (population primaire) de l'AC au titre de 2016	%
827 630 520	777 330 020	93,92%

Commentaires :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les marchés passés par entente directe représentent 93.92% de l'ensemble des marchés communiqués par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire 2016.

Cette situation constitue une violation de l'article n°51 du Code des Marchés Publics qui stipule que «la DNCMP veille à ce que, sur chaque année budgétaire et pour chaque AC, le montant additionné des marchés de gré à gré ne dépassent pas dix pour cent (10%) du montant total des marchés publics passés en République du Bénin. Tout marché conclu selon la procédure de gré à gré est communiqué pour information à l'ARMP. Dans l'hypothèse où une AC solliciterait auprès de la DNCMP une autorisation de passer un marché de gré à gré, alors que le seuil des dix pour cent (10%) ci-dessus visé serait affranchi, cette direction, sauf dans l'hypothèse où l'autorisation est refusée a l'obligation de saisir l'ARMP qui doit préalablement valider la procédure. Dans le cas d'espèce, nous n'avons pas observé le respect de cette disposition ».

1. Marché N°040/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP du 17/02/2016, relatif à l'acquisition de combinaisons d'interventions et de velcros dorsaux au profit de l'unité de surveillance des frontières (USSF), attribué à la Société BEIC SARL, approuvé le 18/02/2016 pour un montant TTC de 141.500.000 FCFA,
2. Marché N°024/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP du 28/01/2016, relatif à la convention de prestations de services d'Avocats et de règlements d'honoraires, attribué à CHETAIL VIENCENT, approuvé le 28/01/2016 pour un montant TTC de 211.943.340 FCFA,

3. Marché N°025/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP du 28/01/2016, relatif à la convention de prestations de services d'Avocats et de règlements d'honoraires, attribué à CAFLISCH LUCIUS CONRAD, approuvé le 28/01/2016 pour un montant TTC de 211.943.340 FCFA,
4. Marché N°026/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP du 28/01/2016, relatif à la convention de prestations de services d'Avocats et de règlements d'honoraires, attribué à KOHEN MARCELO G., approuvé le 28/01/2016 pour un montant TTC de 211.943.340 FCFA,

Les mêmes constats ont été faits sur l'ensemble des marchés ci-dessus. En conséquence, la même conclusion est donnée sur lesdits marchés.

Les pièces manquantes :

- Les notifications des marchés approuvés ;

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription des marchés au PPM de 2016 ;
- Autorisation préalable de la DNCMP ;
- Obtention des avis de non objection de la DNCMP ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant.

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution des quatre (4) marchés sont régulières sous réserve des pièces manquantes.

Tableaux statistiques des opinions données sur les procédures de gré à gré

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions
				1
1	040/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP	Acquisition de combinaisons d'intervention et de velcros dorsaux au profit de l'unité spéciale de surveillance des frontières (USSE)	141 500 000	X
2	AVOCAT-CONSEIL : CHETAIL VIENCONT RUE DE GOTHARD 1225 CHÊNE BOURG	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÈGLEMENTS D'HONORAIRES	211 943 340	X
3	AVOCAT-CONSEIL : CAFLISCH LUCIUS CONRAD1 ROUTE DE LA DÔLE, CH-1276 GINGINS (SUISSE)	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÈGLEMENT D'HONORAIRES	211 943 340	X
4	AVOCAT-CONSEIL : KOHEN MARCELO G. P.O. BOX 136 CH 1211 GENEVA 21 SWITZERLAND	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÈGLEMENT D'HONORAIRES	211 943 340	X
TOTAL			777 330 020	777 330 020

Légende

- 1 Procédure régulière/Régulière sous réserve de non-conformités

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT**DAO N°001-15/MISPC/ABeGIEF/PRMP/CCMP/SA du 25/08/2016**

5. Marché N°010/MISPC/ABeGIEF/PRMP/CCMP/SA du 08/12/2016, relatif à l'acquisition d'un bus au profit de l'ABeGIEF, attribué à CFAO MOTORS, approuvé le 08/12/2016 pour un montant TTC de 50.300500 FCFA, source de financement : Budget Autonome 2016.

Les pièces manquantes :

- La preuve de publication du PV d'attribution provisoire ;
- La preuve de publication de l'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2016 ;
- Obtention des avis de non-objection de la DNCMP ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation contenus dans le DAO ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés est régulière sous réserve des pièces justificatives manquantes.

Tableaux statistiques des opinions données sur l'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions
				1
1	N°010/MISPC/PRMP/ABeGIEF/CCMP/SA du 08/12/2016	Acquisition d'un bus au profit de l'ABeGIEF	50 300 500	X
TOTAL			50 300 500	50 300 500

Légende :

1

Procédure régulière/Régulière sous réserve de non-conformités

- Gestion 2017

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT

1. Marché N°411/MISPC/CCMP/ABeGIEF/DNCMP/SA du 20/10/2017, relatif au Travaux de construction de la brigade de gendarmerie d'Anandana et de module de quatre salles de classe + batterie de latrines + un bloc administratif au CEG TCHOUMI-TCHOUMI (NATITINGOU), attribué à l'entreprise G Constructeur, approuvé le 20/10/2017 pour un montant TTC de 203.931.529 FCFA, source de financement : Budget Autonome 2017.

2. Marché N°010/ABeGIEF/MISP/AC//APM/SA du 20/10/2017, relatif au Travaux de construction d'un centre de loisirs au profit des populations frontalières de Tchikandou (Nikki), attribué à l'établissement 3FP, approuvé le 20/10/2017 pour un montant TTC de 63.342.013 FCFA, source de financement : Budget Autonome 2017.

Les mêmes constats ont été faits sur l'ensemble des marchés ci-dessus. En conséquence, la même conclusion est donnée sur lesdits marchés.

Les pièces manquantes :

- Les preuves de publication du PV des attributions provisoires ;
- Les preuves de publication des attributions définitives.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription des marchés au PPM de 2017 ;
- Obtention des avis de non-objection de la DNCMP ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation contenus dans le DAO ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution des deux (2) marchés ci-dessus sont régulières sous réserve des pièces justificatives manquantes.

Tableaux statistiques des opinions données sur l'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions
				1
1	411/MISP/CCMP/ABeGIEF/D NCMP/SA	Travaux de construction de la brigade de gendarmerie d'Anandana et de module de quatre salles de classe + batterie de latrines + un bloc administratif au CEG TCHOUMI-TCHOUMI (NATITINGOU)	203 931 529	X
2	010/ABeGIEF/MISP/AC/APM /SA	Travaux de construction d'un centre de loisirs au profit des populations frontalières de Tchikandou (Nikki)	63 342 013	X
TOTAL			267 273 542	267 273 542

Légende :

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante (AC). Nous n'avons pas non plus décelé des recours exercés au niveau de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

2.1. Examen des relevés des dépenses

Par courrier n°89/09/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 septembre 2019 (annexe n°5) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

➤ Gestion 2016

Au titre de la gestion 2016, les pièces de règlement ont été communiquées pour les cinq (5) marchés. L'examen de ces pièces est fait dans le tableau ci-dessous

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Retard (en jours)	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
1	040/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP	Acquisition de combinaisons d'intervention et de velcros dorsaux au profit de l'unité spéciale de surveillance des frontières (USSF)	90	non fourni	24/03/2016	—	141 500 000	141500000	100%	—	Impossibilité d'apprécier l'observation des délais d'exécution
2	010/ABeGIEF/MISP/AC/APM/SA	Acquisition d'un bus au profit de l'ABeGIEF	—	non fourni	30/12/2016	—	50 300 500	50300500	100%	—	
3	N° 024/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÈGLEMENTS D'HONORAIRES	—	non fourni	non fourni	—	179 613 000	32249502	18%	—	
4	N° 025/MISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÈGLEMENT D'HONORAIRES	—	non fourni	non fourni	—	211 943 340	1796130	1%	—	
5	N° 026/MISPC/ABeGief/MEFPD/DNCMP/SP	CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÈGLEMENT D'HONORAIRES	—	non fourni	non fourni	—	179 613 000	22590655	13%	—	

➤ **Gestion 2017**

Au titre de la gestion 2017, les pièces de règlement ont été communiquées pour les deux (2) marchés. L'examen de ces pièces est fait dans le tableau ci-dessous

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Retard (en jours)	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
1	411/MISP/C CMP/ABeGIEF/DNCMP/ SA	Travaux de construction de la brigade de gendarmerie d'Anandana et de module de quatre salles de classe + batterie de latrines + un bloc administratif au CEG TCHOUMI-TCHOUMI (NATITINGOU)	150	non fourni	23/10/2018	—	203 931 529	191 488 248	94%	10 196 576	Impossibilité d'apprécier l'observation des délais d'exécution
2	010/ABeGIEF/MISP/AC/ APM/SA	Travaux de construction d'un centre de loisirs au profit des populations frontalières de Tchikandou (Nikki)	—	non fourni	non fourni	—	53 679 672	53 362 833	99%	—	

2.2. Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Le consultant doit apprécier le niveau d'exécution du plan de passation des marchés à travers le rapport d'activité. En 2016, six (6) marchés ont exécutés dont cinq (5) marchés passés par la procédure d'entente directe et un marché passé par la procédure d'appel d'offres ouvert. Au nombre des marchés d'entente directe quatre (4) marchés de prestation intellectuelle et un (1) marché de fourniture, trois (3) sont en cours au 31/12/2016.

En 2017, il y a que deux (2) marchés de travaux passés par l'appel d'offres ouvert. Ils sont en cours d'exécution au 31/12/2017. Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2017 sont relatives à la mise en disposition tradive des subventions à l'Agence ; ce qui a crée un retard dans l'exécution du PPMP et le retard dans l'exécution des travaux par les entreprises est dû au retard dans le règlement des décomptes des entreprises par le Trésor Public.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences règlementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
------------------------------------	----------------------------------	--------------------------

Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		1,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 1.

Nous pouvons noter une mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

➤ Gestion 2016

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	1	100%	L'ouverture n'a pas eu lieu dans le délai du DAO	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	2	2	2	100%	les PV d'attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)					14,29%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					76%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C = A/B)					19%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 19%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **satisfaisante** et que l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	2	2	2	100%	les PV d'attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)					7,14%		
TAUX DEXHAUSTIVITE (B)					87%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)					8%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 8%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **élevée** et que l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2016

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	5	5	5	100%	indisponibilité des ordres de services	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10%de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20%de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30%pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				20,00%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 20%.

Nous pouvons dire qu'il y a une conformité **satisfaisante** et de plus l'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a) *100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	2	2	2	100%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				20,00%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 20%.

Nous pouvons dire qu'il y a une conformité **Satisfaisante** et de plus l'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF)	SEGLA Laure F	PRMP
2		AGOSSOU Edwige H.	Chef Secrétariat PRMP
3		AYENA Elie	Membre S/PRMP
4		GNAHO Thierry T	Membre S/PRMP
5		KOUGBI Armelle	Agent Comptable
6		SATOGNOU Fortuné	statisticien

ANNEXE 2 : Les deux (02) tableaux d'exhaustivité**- Gestion 2016****Procédure d'Appel d'Offres Ouvert**

		Planification	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5		
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
1	Contrat N°10/MISP/PRMP/ABeGIEF/CCMP/SA du 08/12/2016 Acquisition d'un bus au profit de l'ABeGIEF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	NA	0	1	1	0
	Nombre de cellules contenant une valeur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1
	Total	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	1	1	0
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	###	100%	####	0%	100%	100%	0%
	% global	87%																

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non-objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non-objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

- Procédure dérogatoire (Gré à Gré)

		Auto risati on	Dossier de consultation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisatio n			Total requis	Total	%	% globa
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2	3		4				5							6						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Contrat N°040/M ISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP du 17/02/2016 Acquisition de combinaisons d'intervention et de velcros dorsaux au profit de l'unité spéciale de surveillance des frontières (USSF)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	16	14	88%	65%
2	Contrat N°024/M ISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP du 28/01/2016 CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÉGLEMENTS D'HONORAIRES	1	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	1	0	0	5	2	40%	
3	Contrat N°025/M ISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP du 28/01/2016 CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÉGLEMENT D'HONORAIRES	1	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	1	0	0	5	2	40%	
4	Contrat N°026/M ISPC/ABeGIEF/MEFPD/DNCMP/SP du 28/01/2016 CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'AVOCATS ET DE RÉGLEMENT D'HONORAIRES	1	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	1	0	0	5	2	40%	
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																						

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

- Gestion 2017

Procédure d'appel d'offres ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de construction de la brigade de gendarmerie d'Anandana et de module de quatre salles de classe + batterie de latrines + un bloc administratif au CEG TCHOUMI-TCHOUMI (NATITINGOU)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	87%
2	Travaux de construction d'un centre de loisirs au profit des populations frontalières de Tchikandou (Nikki)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe n°3 : Détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Acquisition de combinaisons d'intervention et de velcros dordeaux au profit de l'unité spéciale de surveillance des frontières (USSF)	31	0	56	7	94
2	Acquisition d'un bus au profit de l'ABeGIEF	378	14	78	1	471
Délai global						565
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						148
Volume de marchés concernés						2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						74

➤ Gestion 2017

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Travaux de construction de la brigade de gendarmerie d'Anandana et de module de quatre salles de classe + batterie de latrines + un bloc administratif au CEG TCHOUMI-TCHOUMI (NATITINGOU)	30	18	37	1	86
2	Travaux de construction d'un centre de loisirs au profit des populations frontalières de Tchikandou (Nikki)	32	7	32	0	71
Délai global						157
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						94
Volume de marchés concernés						2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						47

- **Annexe n° 4 : PV de restitution**

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'autorité contractante : Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
(ABeGIEF)

Date de tenue de la séance de restitution : 08 novembre 2019

Heure de démarrage : 15 h 20 mn

Heure de fin : 17 h 25 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

- La relance de la date du 06/09/2016 d'avis d'appel d'offres ouvert relative à l'acquisition d'un bus au profit de l'ABeGIEF ;
- Décision 2015 N°005/DG-ABeGIEF/MISPC/PRMP/AC/CRH/SP-C du 05/11/2015 portant nomination des membres du Secrétariat PRMP de l'ABeGIEF ;
- Décision 2015 N°003/DG-ABeGIEF/MISPC/PRMP/AC/CRH/SD du 05/11/2015 portant nomination de la PRMP de l'ABeGIEF ;
- Extrait de relevé N°18 des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 02 mai 2012 autorisant le recrutement en procédure d'urgence des avocats Conseils dans le cadre de la gestion du différend frontalier Bénin/Burkina-Faso devant la Cour Internationale de Justice.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Aucune pièce

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante

Organes	Actes
PRMP	DECISION 2015 N°003/DG-ABeGIEF/MISPC/PRMP/AC/CRH/SD du 05/11/2015 portant nomination de la PRMP de l'ABeGIEF

Page 1 | 4

Secrétariat PRMP	DECISION 2015 N°005/DG-ABeGIEF/MISPC/PRMP/AC/CRH/SP-C du 05/11/2015 portant création du Secrétariat de la PRMP de l'ABeGIEF
CPMP	DECISION 2015 N°004/ DG-ABeGIEF/MISPC/PRMP/AC/CRH/SP-C du 05/11/2015 portant attributions, organisations et fonctionnement de la CPMP de l'ABeGIEF
CCMP	CCMP du Ministère sous tutelle

✓ Existence d'une salle d'archivage.

Constat 2 : Faiblesse

- La démotivation des membres des différentes commissions ad' hoc, ce qui justifie l'allongement des délais de passations ;
- Renforcement des capacités (département marchés publics et comptabilité) sur les procédures de passation des marchés publics.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

En 2016, compte tenu du nombre peu significatif des marchés à auditer, le consultant a procédé à un contrôle de l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante. Cinq (5) marchés ont été audités pour un montant de huit cent vingt-sept millions six cent trente mille cinq cent vingt (827.630.520) F CFA.

En 2017, compte tenu du nombre peu significatif des marchés à auditer, le consultant a procédé à un contrôle de l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante. Deux (2) marchés ont été audités pour une valeur de deux cent soixante-sept millions deux cent soixante-treize mille cinq cent quarante-deux (267.273.542) FCFA. Ces marchés se décomposent comme suit par mode de passation :

libellés Années	Mode de passation	Volume de marchés	Valeur de marchés
2016	AOO	1	50 300 500
	GG	4	777 330 020
	Total	5	827 630 520
2017	AOO	2	267 273 542
	Total	2	267 273 542

L'ensemble des marchés ont été passés par les procédures d'appel d'offres ouvert et d'entente directe. Au terme de la revue desdits marchés. L'auditeur a conclu ce qui suit :

- En 2016
 - Les procédures ayant abouti à l'attribution de cinq (5) marchés sont régulières sous réserve des pièces manquantes.

- En 2017
- Les procédures ayant abouti à l'attribution de deux (2) marchés sont régulières sous réserve des pièces manquantes.

Au regard des conclusions ci-dessus citées, la PRMP et son équipe n'ont pas d'objection.

La PRMP et son équipe, nous ont informé qu'il y avait des marchés de demande de cotation passés en 2016 mais qui ne sont pas communiqués dans la base de données envoyé aux auditeurs au début de la mission.

3.3. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte aux titres des gestions budgétaires 2016 et 2017.

3.4. Sur l'exécution financière

L'AC nous a communiqué les pièces financières, et le traitement est en cours.

Enfin, des échanges entre le cabinet, la PRMP et son équipe, ont eu lieu notamment sur le mode de fonctionnement des organes, de contrôle et sur les procédures de passation.

La séance a été levée à 17 h 25 mn

Fait à Cotonou, le 08 novembre 2019

Pour Bec Sarl

BE C SARL
 Cheminots, c/239 Zongo
 02 BP. 1913 Cotonou
 Tél : +229 21 30 54 22
 BECCA Bénin : 032 SE

PRINCE-ADAN GNITONON
Nanèus

Pour l'Autorité Contractante

SEGLA Laure F.

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

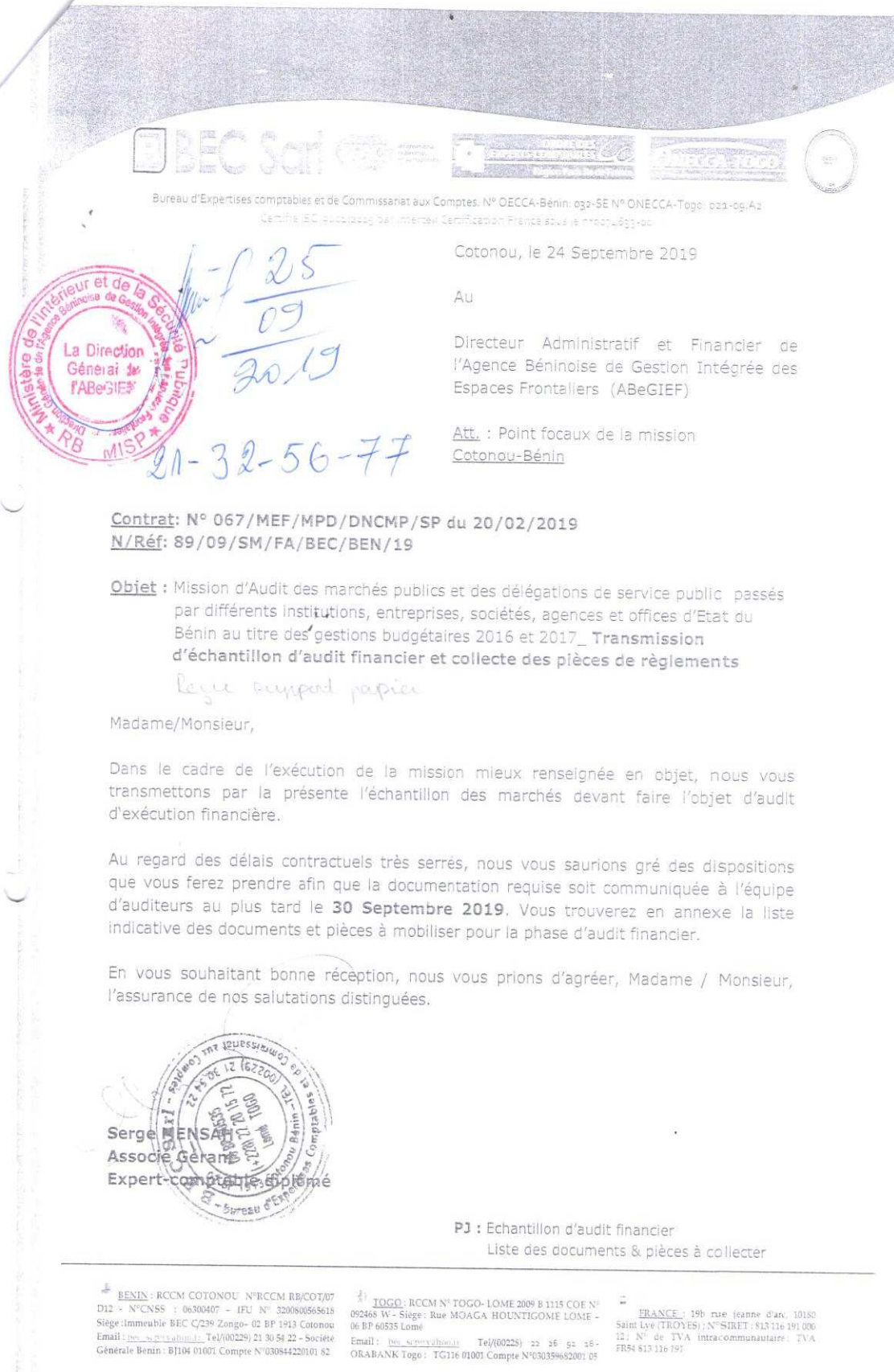
Autorité Contractante : ABeGIEF

Cotonou, le 08/11 /2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	AKPADJI Alain Hermine	Auditeur / BEC sarl	62 55 35 11 bec-scp@yahoo.fr	
2	PRINCE-ADAN GINOTONON Hermine	Auditeur BEC Sarl	65 10 39 71 bec-scp@yahoo.fr	
3	GINATTO Thierry Tadjagbe	Membre Secrétaire PRHP/ABeGIEF	61 31 73 53 Himencard@Yahoo.fr	
4	GBEJJI J. Estheir Etienne	Représentant AC/ABeGIEF	61 86 70 09 d.gbeji@yahoo.fr	
5	AYENA Elie	COPEP/DSDEF	61 76 23 26	
6	SEGLA Laure F.	PRHP	laurefjcl84@yahoo.fr 97 43 53 53	
7				

Annexe N°5: Divers courriers





Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032/SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2

Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n° 007-833-00

Cotonou, le 24 septembre 2019

Reçu le 25/09/2019

[Signature]
97/45890
Arnaud B.
ABeGIEF

A.

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Agence Béninoise de Gestion
Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 81/09/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ Point sur la collecte
des pièces *Aucune réponse reçue*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente, le point sur la collecte des pièces relatives aux marchés
échantillonnés (en annexe la liste des pièces manquantes par marché).

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que les pièces manquantes soient communiquées à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **lundi 30 septembre 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

[Signature]
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Liste des pièces manquantes

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM R5/COT/07
D12 - N°CNSS : 06304407 - IFU N° 3200800565618
Siege : Immeuble BEC C/239 Zongo - 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siege : Rue MOAGA HOUTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lome
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 52 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°03039662001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'Arc 10180
Saint Lys (TROYES) : N°SIRET : 812 116 191 000
12 : N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 812 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 023-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Agence Béninoise de Gestion
Intégrée des Espaces Frontaliers (ABEGIEF)

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

M^{me} AGOSSOU
97 57 84 23
PRMP: 97 43 53 53
M^{me} SEGLA

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 158/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017. **Prise de contact et**
démarrage de la mission *Pieces collectées et mission*
démarrée

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

Reçu le 05/06/2019
[Signature]
Edwige H. AGOSSOU

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C239 Zongo - 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 13 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Agence Béninoise de Gestion
Intégrée des Espaces Frontaliers (ABEGIEF)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 33/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte
des pièces et démarrage de la mission**

*Pièces collectées et
mission démarrée*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le 17 mai 2019. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

Reçu le 14/05/2019
Eduige H. AGOSSON

PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
052468 W- Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint-Lyé (TROYES); N°SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191

BEC Sarl

IFAC International Federation of Accountants

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Paris Île-de-France

ONECCA-TOGO



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 15 Juillet 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Agence Béninoise de Gestion
Intégrée des Espaces Frontaliers (ABEGIEF)
Att. : Point focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Reçu ce 16/07/2019
Edouard A.

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 82/07/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit physique et collecte des pièces**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit d'exécution physique et financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe d'auditeurs au plus tard le **23 Juillet 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit physique.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

BEC SARL
Cheminots, c/239 Zongo
02 BP. 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
ONECCA Bénin : 032 SE
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Echantillon d'audit physique
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565018
Siège Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N° 030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COF N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 36 92 18 -
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N° 030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES); N° SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191